

Paradis artificiels

Gauthier Corbat (Le Centre)

L'intelligence artificielle (IA) se réfère à la simulation de l'intelligence humaine par des machines ou des systèmes informatiques. Au cours des dernières années, elle a connu des développements et des progrès fulgurants, conduisant à de nouvelles applications et technologies qui façonnent l'économie, la société et le monde dans lequel nous vivons. En exemple, tout dernièrement, la firme californienne OpenAI, à l'origine de ChatGPT, a lancé une nouvelle mouture de sa technologie. GPT-4 présente de nombreux progrès par rapport à la version précédente. Il analyse entre autres des textes jusqu'à 25'000 mots, étudie images et schémas et peut fournir des synthèses et des descriptions de contenus visuels.

En 2018, conscient des avancées technologiques et du potentiel de l'AI, le Conseil fédéral en a fait une thématique centrale de sa stratégie « Suisse numérique ». Le groupe de travail mis sur pied évoquait un pays dans l'ensemble bien positionné pour répondre aux défis de l'IA. Il a ensuite élaboré en 2020 les lignes directrices sur l'utilisation de l'IA au sein de l'administration fédérale.

A son échelle, il est important pour le Canton du Jura de rester informé et compétitif en tirant parti de l'IA et de ses multiples utilités. Nul doute que l'administration publique pourrait bénéficier de cette technologie pour optimiser ses tâches et services, notamment dans l'automatisation des processus, l'analyse de données, l'assistance en ligne ou les travaux de bureautique.

A cet égard, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quels sont les principaux domaines d'application de l'IA dans les services administratifs du Canton du Jura où des gains d'efficacité et des collaborations pourraient être envisagés ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il déjà mené ou envisage-t-il de mener des études ou des projets pilotes pour évaluer les avantages potentiels de l'IA en matière d'automatisation des processus et d'aide à la prise de décision ?**
- 3. Quels mécanismes le cas échéant seraient mis en œuvre afin d'assurer une mise en œuvre éthique et responsable de l'IA dans l'administration publique, tout en respectant la vie privée des citoyens et la confidentialité des données ?**
- 4. Comment le Gouvernement envisage-t-il de former et de sensibiliser les employés de l'administration publique aux nouvelles compétences requises pour travailler efficacement avec l'IA et ainsi tirer pleinement parti de ses avantages ?**
- 5. Le Canton du Jura collabore-t-il avec la Confédération et les autres cantons sur le thème ?**

(les extraits de la présente question en italique ont été rédigés par ChatGPT)

Gauthier Corbat (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)

- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Josiane Sudan (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 06 avril 2023